



Les lycées et l'Éducation prioritaire



En 2014, 408 lycées dont 107 lycées généraux et technologiques relevaient des différents labels de l'Éducation prioritaire. La refondation les en a exclus. Une clause de sauvegarde (indemnités, bonifications...) a été négociée pour les personnels. Elle a pris fin le 31 août 2020. Quant aux moyens, ils ont lentement fondu. Or il est impossible de considérer qu'après le collège (qui ne marque pas la fin de la scolarité obligatoire), les problèmes seraient résolus et qu'il n'y a pas nécessité à investir dans les lycées pour prolonger les dispositifs propres au classement en Éducation prioritaire.

Focus sur les Lycées Professionnels

Les actions des gouvernements successifs, dont l'actuel, en matière d'Éducation prioritaire se concentrent essentiellement sur primaire et collège. La loi sur la refondation de l'école en 2014 a resserré la carte en excluant les lycées. Pourtant, 35 % des élèves de REP et 40 % des élèves de REP+ s'orientent en lycée professionnel (LP) où se concentrent de plus en plus de problèmes socio-économiques (plus de 55 % des élèves sont d'origine défavorisée).

Avec l'abandon de la politique d'Éducation prioritaire pour les LP, les conditions d'accueil et d'enseignement se dégradent. Les équipes pluriprofessionnelles sont usées et fragilisées, notamment par la fin des contrats aidés. La moindre présence d'adultes engendre parfois des phénomènes d'une violence extrême et met à mal les conditions de sécurité des usager-es.

Depuis 2015, un collectif de LP d'Éducation prioritaire proteste contre l'abandon de leurs établissements. La FSU les soutient dans cette lutte. Il a été un acteur précieux pour obtenir une clause de sauvegarde jusqu'en 2020 (conservation de primes et points de bonifications pour les mutations).

Le rapport de la mission Mathiot-Azéma "*Territoires et réussite*", préconise la disparition des REP au profit de politiques académiques élargissant la priorité aux établissements ruraux ou isolés et aux lycées accueillant un certain pourcentage d'élèves issu-es de collèges REP+. Certains LP pourraient bénéficier d'une dotation spécifique destinée à gérer tous les enjeux périscolaires. Pour la FSU, une telle mesure ne saurait être contraignante pour les PLP et ne doit pas se faire à moyens constants. Elle resterait aussi insuffisante : la limitation de la taille des classes reste nécessaire. De plus, la FSU refusera toute élaboration d'une carte de l'Éducation prioritaire en fonction de projets locaux synonyme de mise en concurrence des établissements. La FSU revendique une carte nationale transparente de l'Éducation prioritaire, établie selon des réalités sociales et scolaires, en fonction des besoins, incluant les LP, SEP¹ et ÉREA², avec l'attribution d'indemnités à tous les personnels (AED, AESH...).

Plus qu'une énième réforme, la FSU demande une amélioration des conditions de travail des enseignants avec des petits effectifs et des encadrants en nombre, une DHG majorée et des moyens pour multiplier des projets autour de la culture, la citoyenneté et le développement durable. Cette évolution passe aussi par une attention apportée aux salaires des membres de l'équipe pédagogique. Ce nouveau contrat entre équipe pédagogique, élèves et ministère sera le plus à même de faire réussir nos lycéen-nes professionnel-les en donnant plus à celles et ceux qui ont le moins.

¹Sections d'Enseignement Professionnel

²Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté